

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINES

Séance du 03 juin 2019 Date de la convocation : 28 mai 2019

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de présents : 9

Nombre d'exprimés : 10

L'an deux mil dix-neuf le 3 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Padiolleau, Maire.

**Présents :** Jean-Luc Padiolleau, Patrick Bigot, Jean Claude Adumeau, Philippe Derogis, Mireille Cicutti, Isabelle Denis, Jean-Emmanuel Massue, Mathieu Ménard, Michelle Roquin

**Absente excusée :** Chantal Morlec (pouvoir Jean-Luc Padiolleau)

**Absents :** Marie Bernier, Christian Galimant

**Secrétaire de séance :** Mathieu Ménard

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

## 1. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Délibération 25/2019

Afin de financer des besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la commune peut ouvrir une ligne de trésorerie. Différents organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition en ce sens. Après étude, la proposition de la Caisse d'Epargne Loire-Centre apparaît être intéressante, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De demander à la Caisse d'Epargne Loire-Centre une ligne de trésorerie ayant les caractéristiques suivantes :  
Montant : 100 000€  
Taux d'intérêt : Euribor 1 semaine + 1,05 %  
Durée : jusqu'au 30 juin 2020  
Paiement des intérêts : chaque mois civil  
Frais de dossier : 300€  
commission de non-utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.
- De donner délégations à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec la Caisse d'Epargne Loire Centre et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

## 2. Décision modificative n°2

Délibération 26/2019

Vu le budget primitif 2019 adopté le 8 avril 2019,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°2 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	002	002		976,57 €
Fonctionnement	67	6718	792,57 €	
Fonctionnement	042	6811	184,00 €	
Investissement	020	020	-451,00 €	
Investissement	040	2802		184,00 €
Fonctionnement	022	022	-300,00 €	
Fonctionnement	011	627	300,00 €	
Investissement	16	165	635,00 €	
Fonctionnement	022	022	-500,00 €	
Fonctionnement	66	66111	500,00 €	

### 3. Amortissement subvention d'équipement

Délibération 27/2019

Le Maire fait part au conseil municipal que les communes doivent procéder à l'amortissement des subventions d'équipement versées (compte 204) conformément l'article L.2321-1 du CGCT

Il convient de prévoir au budget 2019 l'amortissement de ces frais et de déterminer la durée de l'amortissement correspondant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide que :

- l'amortissement s'effectuera sur 10 ans
- les crédits seront inscrits au compte 6811 chapitre 042 en dépense de fonctionnement et article 2804 en recettes d'investissement.

### 4. Affectation de résultat excédent CCAS

délibération 28/2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le CCAS a été dissous par délibération du 29 novembre 2018, le compte administratif du CCAS présente un excédent de fonctionnement de 976,57€ et qu'il convient d'en décider l'affectation au budget principal:

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'affectation de résultat suivante :

#### En section de fonctionnement du budget principal :

##### Recettes :

c/002 : 976,57€

### 5. Recrutement d'agents contractuels de remplacement

délibération 29/2019

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins de service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

### 6. Modification de circulation et stationnement au lieu-dit Pierre Bise

délibération 30/2019

Monsieur Adumeau, adjoint en charge de la voirie et des espaces verts, expose à l'assemblée des propositions de modifications affectant la circulation et le stationnement au lieu-dit Pierre Bise :

La patte d'oie VC10 – chemin de Pierre Bise donne accès à la RD 55 direction Autrèche. Ce chemin est à double sens de circulation et l'intersection du chemin et de la VC 10 route des Balivières présente un danger pour les étudiants qui se rendent à l'arrêt de car positionné au niveau de carrefour.

La VC 10 est une voie en forme de U avec 2 accès sur la RD 55. Monsieur Adumeau propose d'instaurer un sens unique qui permettra de sécuriser le déplacement des piétons.

De plus compte tenu de l'infrastructure de la chaussée, Monsieur Adumeau propose d'interdire l'accès aux véhicules de plus de 3,5T sauf riverains et d'en limiter la vitesse à 30km/h.

Un accotement a été aménagé entre le chemin de Pierre Bises et le chemin de Biche morte afin de sécuriser le déplacement des étudiants qui se rendent à l'arrêt de car situé au carrefour de la VC 10 et chemin de Pierre Bise.

Il a été constaté à plusieurs reprises que cet accotement est régulièrement encombré par des véhicules en stationnement contraignant les piétons à circuler sur la chaussée.

Monsieur Adumeau propose aux élus d'interdire le stationnement sur cet accotement et de positionner un panneau de signalisation adapté.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité :

- Approuvent les propositions de Monsieur Adumeau
- Déclarent que les arrêtés seront pris en conséquence

- Autorisent le Maire à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ce plan de circulation et stationnement.

## 7. Entretien des trottoirs et des caniveaux

Monsieur Adumeau, adjoint en charge de la voirie et des espaces verts, explique à l'assemblée que l'agent technique est actuellement seul à s'occuper de l'entretien de la commune et des travaux divers concernant les bâtiments.

En absence d'utilisation de produits phytosanitaires, les herbes repoussent rapidement sur les trottoirs et les accotements.

Monsieur Adumeau propose que, dans l'intérêt de chacun et le bien vivre dans la commune, les habitants pourraient être sollicités pour participer à l'entretien des trottoirs et caniveaux devant chez eux.

Après en avoir débattu, les conseillers municipaux, à l'unanimité

- Approuvent cette proposition
- Demandent à Monsieur le Maire de rédiger l'arrêté correspondant
- Autorisent Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre.

## 8. Questions diverses

### **Projet écoquartier :**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que des flyers doivent être distribués pour informer la population de la manifestation.

Par ailleurs Messieurs Mesnier et Crosnier ont décidé de vendre leurs parcelles, Monsieur le Maire suggère qu'on leur fasse une proposition à 10 800€ pour chaque parcelle.

### **Entretien des haies des riverains :**

Monsieur Massue signale que les haies non entretenues par les propriétaires gênent la circulation des piétons sur le trottoir aggravée par le stationnement abusif des véhicules.

Un courrier sera adressé aux habitants afin de leur rappeler les règles de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 30.

<b>Jean-Luc Padiolleau – Maire</b>	<b>Patrick Bigot – 1<sup>er</sup> Adjoint</b>	<b>Chantal Morlec – 2<sup>ème</sup> Adjoint –</b> Absente pouvoir Jean-Luc Padiolleau
<b>Jean-Claude Adumeau – 3<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>Philippe Derogis – 4<sup>ème</sup> Adjoint</b>	Marie Bernier Absente
Mireille Cicutti	Isabelle Denis	Christian Galimant Absent
Jean-Emmanuel Massue	Mathieu Ménard	Michelle Roquin